

Le Guide d'installation



La LOZÈRE
vous accueille

Bourses d'étude, indemnités de transport, nouvelles organisations du travail avec les maisons médicales, projet professionnel...

→ Tél. 04 66 94 01 02 - www.lozere.fr



La Lozère, en Languedoc-Roussillon



Romain Gil ©



CG48 ©

Quizz : Testez vos connaissances sur la Lozère

- 1 En 1966, un célèbre film a tourné sa dernière scène sur l'aérodrome de Mende. Quel est-il ?
- 2 C'est en Lozère que la fameuse bête du Gévaudan commit une série d'attaques contre des humains entre 1764 et 1767. Combien de victimes a-t-elle causées durant ces années ?
- 3 Qu'appelle t-on l'amélou ?
- 4 Que ramasse t-on avec un peigne tous les ans au mois de mai sur les plateaux de l'Aubrac ?
- 5 Quel est le point commun entre la Lozère et la Mongolie ?
- 6 Il a gagné une étape du Tour de France en 1995, un 14 juillet, et a donné son nom à une montée (de 4ème catégorie) à Mende ?
- 7 La Lozère est réputée pour avoir des résultats exemplaires dans trois domaines ? Quels sont-ils ?
- 8 Grand site archéologique, Javols la capitale antique du Gévaudan était, à l'époque Romaine, une cité très puissante. Comment se nommaient ces habitants du Gévaudan ?

1 - La grande Vadrouille. 2 - 108 selon l'abbé Pourcher. 3 - Un gâteau sec de Florac aux amandes et aux zestes de citron. 4 - Les fleurs de narcisses pour la parfumerie. 5 - Le cheval de Przewalski. Dernier cheval sauvage au monde, qui a été sauvé grâce à une association située sur le Causse Méjean pour être ensuite réintroduit sur ses terres d'origine. 6 - Laurent Jalabert. 7 - Scolarité / solidarité / sécurité. 8 - Les Gabales.



Romain Gil ©

👉 **Chaque bonne réponse compte pour un point.**

De 0 à 3 points

Un séjour urgent en Lozère s'impose : tranquillité, douceur de vivre, plaisirs de la nature...

De 4 à 7 points

Vous êtes sur le bon chemin mais une cure en Lozère reste fortement recommandée.

8 points

C'est un miracle. Des analyses sur place s'imposent.

La Lozère, le 1er département de France reconnu pour son cadre de vie *

Les Gorges du Tarn, les Cévennes et son parc national, les Grands Causses, l'Aubrac, la Margeride, la Vallée du Lot, autant de territoires riches et variés qui composent la Lozère. A elle seule, la Lozère est une formidable symbiose entre l'air pur de la montagne et la douceur de vivre méditerranéenne.

Ce département, préservé de la révolution industrielle, se distingue par une richesse écologique qui repose sur son patrimoine à la fois géologique, faunistique et floristique.

Essentiellement tournée vers le forestier et l'élevage, la Lozère est aussi le pays des sources dont la plus célèbre a pour nom Quézac.

Si la Lozère est encore à ce jour le département le moins peuplé de France avec ses 77 500 habitants, sa population ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années 90. Ce regain d'intérêt s'explique entre autres par une « mise au vert » des citadins, la qualité de vie et le désenclavement routier.

** Classement de l'Express - 18 juin 2008.*



Bruno Calendini ©



Bruno Calendini ©

Un département solidaire et rassurant



La vocation sanitaire et médico-sociale nationale de la Lozère constitue un élément important de l'économie du département (en particulier en matière d'emplois) : on recense 4 769 places en établissements spécialisés dans l'accueil, l'hébergement, les soins et la réadaptation des personnes handicapées et des personnes âgées.

Autre signe de distinction, la Lozère est un territoire où règne un contexte social favorable ainsi qu'un très faible taux de délinquance. Il est peu touché par la grande précarité, le taux de chômage et celui des bénéficiaires du RMI sont parmi les plus bas de France. L'esprit de partenariat et de projets collectifs y est fortement développé tout comme le milieu associatif.

Cependant, et comme nombre de territoires ruraux en France, la Lozère doit faire face à un double constat : une diminution du nombre de médecins sur son territoire (cette problématique sera renforcée dans les toutes prochaines années par un départ à la retraite d'un grand nombre d'entre eux) et paradoxalement une augmentation de sa population et donc des besoins accrus en termes de soins.







Pour maintenir et améliorer la présence et la permanence de soins pour la population, **le Conseil général a mis en place et finance un certain nombre de mesures en faveur des professionnels de santé.**



Les établissements de soins en Lozère



NOTE : N'est pas mentionné le nombre d'établissements par commune mais la présence d'un ou plusieurs établissements par catégorie

-  Centres hospitaliers
-  Maisons de retraite
-  Etablissements de soins (suite et réadaptation)
-  Etablissements de cure thermales
-  Maisons d'accueil spécialisées, C.A.T, Instituts Médico-Pédagogiques
-  Maison Médicale

Sources : DASS Lozère

Cartographie : Mission Information Géographique - DATE - Juillet 2008

0 5 10 20 km

CONSEIL GÉNÉRAL
LOZÈRE

© IGN - BD CARTO - 2003

**Le point + :
un échange
gagnant/gagnant**

Un accompagnement financier pendant l'internat

Depuis 2007, le Conseil général de la Lozère a pris la décision d'attribuer aux étudiants de 3ème cycle de médecine générale et dentaire des **bourses mensuelles**.

Un double objectif : sensibiliser les étudiants à l'exercice de la médecine en milieu rural et leur donner le goût de s'installer dans un environnement propice à un épanouissement personnel et familial.

Deux types de bourses :

La bourse de stage *

Dans le cadre de votre cursus de formation, vous êtes amené à effectuer un stage de 6 mois en cabinet libéral. Si vous effectuez ce stage chez un praticien en Lozère, le Conseil général s'engage à vous verser **une aide financière de 400 euros par mois** de stage effectué chez ce praticien.

Cette bourse mensuelle est complétée par le **remboursement des frais de déplacement** entre la faculté dont vous dépendez et le lieu de votre stage (ce pour les strictes obligations liées aux études et à la fréquence maximale d'un aller-retour par semaine).

La bourse d'engagement *

D'un montant de **700 euros mensuel**, cette bourse vous sera versée pendant vos années d'internat. En contrepartie, vous vous engagez à effectuer des remplacements en Lozère pendant votre internat et dès l'obtention du diplôme, à exercer votre activité professionnelle en Lozère pendant **une période minimale de 5 ans**.



* Conformément au règlement voté par le Conseil général le 5 octobre 2007.

Créer une dynamique entre professionnels

Le point + :
Une mise en réseau des professionnels



Maison médicale de Saint-Alban-Sur-Limagnole

Dans l'objectif de soutenir les professionnels dans l'exercice de leur activité, **le Conseil général de la Lozère finance la création de maisons médicales pluridisciplinaires** et favorise l'usage des technologies de l'information et de la communication à travers le projet départemental de **télémédecine**.

Jean-Louis Valentin ©

Depuis plusieurs années, le Conseil général soutient les communes ou les communautés de communes qui souhaitent implanter sur leur territoire une maison médicale pluridisciplinaire.

Ces maisons médicales regroupent généralement un médecin et plusieurs professionnels médicaux ou paramédicaux dans des locaux spécifiquement aménagés. Le Conseil général a également spécifié, dans le cadre de son règlement, que ces structures devaient être accompagnées d'un logement dédié au remplaçant ou au stagiaire.

A ce jour, 5 maisons médicales pluridisciplinaires fonctionnent sur le territoire, en complément des structures de soins hospitalières présentes en Lozère.



La télémédecine : des échanges médicaux à distance

Après les Pôles de Compétitivité, pour les activités industrielles, le Gouvernement a lancé, courant 2005, les « **Pôles d'Excellence Rurale** » (PER).

Les projets doivent renforcer les synergies locales en associant plusieurs partenaires, publics, privés, associatifs, et dynamiser les territoires en créant de l'emploi et en encourageant la recherche, la formation professionnelle et les nouvelles technologies.

Un **PER télémédecine**, porté par le Conseil général, voit le jour en Lozère et prône l'utilisation des TIC en zone rurale de montagne avec pour objectifs :

1 d'apporter des téléservices aux médecins urgentistes : actes techniques complémentaires des services de soins, savoir embarqué et télétransmissions entre médecins libéraux et centre 15.

2 d'installer un réseau de visioconférences autour des 6 établissements de soins du département qui proposera des possibilités d'expertises, de formations et de conférences vers les CHU et CHR des régions voisines.



D'une manière générale, il s'agit d'améliorer l'accès et la qualité des soins en zone rurale de montagne.

La mise en œuvre de la télé - expertise rapproche les compétences et augmente régulièrement et progressivement le niveau d'expertise des acteurs. Le médecin exerçant en zone rurale y conforte sa place au centre du système.

La nouvelle culture médicale est désormais fondée sur une conception partagée des compétences et des responsabilités. L'évolution attendue est bien d'échanger, entre professionnels, les données de santé du malade pour une meilleure qualité de la prise en charge.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication permet d'**améliorer la prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé** en réduisant l'obstacle de la distance entre les acteurs des processus de soins.

Un soutien à l'installation

**Le point + :
des avantages
fiscaux**

Les mesures départementales citées précédemment sont complétées par **un dispositif d'exonérations fiscales**, créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995.

La Lozère fait partie des trois départements français entièrement classés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Elle bénéficie, à ce titre, de mesures incitatives à l'installation.

En effet, le classement en ZRR permet aux professionnels de santé, qui souhaitent s'installer en Lozère, de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents :

☞ Exonération totale de l'impôt sur les revenus pendant 5 ans, puis dégressivité durant 9 ans pour les installations de professions libérales.

☞ Exonération de l'impôt sur le revenu sur la rémunération perçue au titre de la permanence des soins (à hauteur de 60 jours par an).

☞ Exonération de la taxe professionnelle : les médecins qui s'installent (ou reprennent une clientèle) peuvent bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle comprise entre 2 et 5 ans (sur accord de la collectivité locale).

☞ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 3 à 5 ans (sur accord de la collectivité locale).



Contact pour ces mesures fiscales :

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Tél. : 04 66 49 40 70

Courriel : dd48-direction@sante.gouv.fr

Partenaires

→ CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

13, Boulevard Henri Bourrillon,
48000 MENDE

Tél. : 04 66 49 27 17

Fax : 04 66 65 14 15

Courriel : lozere@48.medecin.fr

→ DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Immeuble le Saint Clair,
Avenue du 11 novembre,
BP 136
48005 MENDE Cedex

Tél. : 04 66 49 40 70

Fax : 04 66 49 03 07

Courriel : dd48-direction@sante.gouv.fr



Conseil général de la Lozère

4 rue de la Rovère - B.P 24

48001 Mende Cedex

Tél. 04 66 94 01 02 - Courriel : communication@cg48.fr

www.lozere.fr